

## ANNEXE 3

### Critères d'hospitalisation des malades atteints de grippe A(H1N1)2009 <sup>1</sup>

La présence d'un seul des signes suivants doit faire envisager l'hospitalisation :

#### ▪ Chez l'enfant

- Difficultés alimentaires chez un nourrisson de moins de six mois (moins de la moitié des biberons sur 12 h) ;
- Tolérance clinique médiocre de la fièvre, malgré les mesures adaptées ;
- Signes de déshydratation aiguë ;
- Existence de troubles de la vigilance ;
- Signes de détresse respiratoire, apnées ;
- Contexte particulier : très jeune âge (inférieur à 3 mois), ou facteurs de risque de grippe grave ou considérations liées à l'administration du traitement.

#### ▪ Chez l'adulte

- Troubles de la vigilance, désorientation, confusion ;
- Pression artérielle systolique inférieure à 90 mm Hg ;
- Hypothermie (température inférieure à 35°C) ;
- Hyperthermie ne répondant pas aux antipyrétiques ;
- Fréquence respiratoire supérieure à 30/min ;
- Fréquence cardiaque supérieure à 120/mn.

---

<sup>1</sup> Cf. Fiche D.3 du plan national – « Prise en charge médicale des malades atteints de grippe et de leurs contacts en situation de pandémie ».